

B-E

La lettre de

Blangy Environnement

Association loi 1901 ayant pour but de veiller à un développement harmonieux de la commune de Blangy le Château, dans le respect de l'environnement et de l'intérêt général de ses habitants

Bulletin n°1
Année 2016 – 1^{er} semestre

Siège
22 Route de Norolles
14130 Blangy-le-Château
02 31 65 49 32
blangyenvironnement@yahoo.fr
www.blangy-environnement.fr

Président
Jean-Pierre Macaire

Rédaction
Martine Duperray
Dominique Duperray
Jean-Yves Destouches
Jean-Marie Pinel
Gérard Bulteau

Affichage des photos du Concours 2015

Le Concours photo 2015 a suscité l'intérêt de nombreux participants. En préambule à notre assemblée générale du mois d'octobre dernier, la remise des prix s'est faite en présence de nos Conseillers Départementaux Madame Audrey Gardenne et Monsieur Hubert Courseaux, du Maire Monsieur Denis Favril et d'une nombreuse assemblée.

Pour donner une suite à ce concours, une trentaine de photos du concours sera affichée sur le Mur des Artistes de Natacha et Nicolas RAGU (8 ROUTE DE L'ÉGLISE) durant tout l'été.

Suivi des PLU et PLUi

(intercommunautaire)

Lors de notre assemblée générale, Monsieur Hubert Courseaux, conseiller départemental, a bien voulu échanger sur différents sujets qui nous préoccupent.

Il nous a ainsi apporté des précisions sur l'avenir du PLU.

Le PLU de Blangy a dû être modifié (modification simplifiée n°1) en raison de l'interdiction de toute modification en zone A et en zone N depuis la mise en place de la loi ALUR.

La mise en adéquation du PLU avec les lois ALUR, NOTRe et PINEL est détaillée sur notre site.

Faisant le constat que différents territoires de la commune, déjà urbanisés, situés en zone A ou N, tels le Chemin de Bourgerue, la Route de Bonneville, Les Leudets, etc..., l'association avait évoqué dans un courrier à la Mairie la nécessité d'une révision ultérieure du PLU.

C'est maintenant le PLUi, PLU intercommunautaire, qui fera autorité en la matière. Son élaboration est programmée. Il sera opérationnel dans les deux ou trois prochaines années.

Chaque personne se sentant concernée par une évolution du classement de sa zone d'habitation devra se rapprocher des acteurs de son élaboration.

Nous donnerons sur notre site toutes les informations utiles.

Le Lotissement Le Cour du Bas

Dans le cadre de son PLU la commune a créé une zone 1AUB proche du gymnase.

À l'issue d'une consultation lancée en 2012, la commune a retenu le projet de lotissement de la SNC PRONY, qui propose de réaliser au lieu-dit « Le Cour du Bas » 11 lots, pour lesquels un permis de lotir a été délivré le 18 novembre 2013.

Lors du conseil municipal du 7 septembre 2015, la commune a fait savoir que le promoteur renonçait à la réalisation de ce lotissement.

La commune a décidé de réaliser elle-même ce lotissement.

Six lots seraient déjà pré-commercialisés et les travaux d'aménagement ont débuté en mars 2016.

BE toujours attentifs aux problèmes d'environnement

Les chemins communaux et le ramassage des ordures ménagères restent dans notre espace de vigilance.

Et n'oubliez pas de vous mettre à jour de votre cotisation 2016

inchangée 5€ par membre